

# **Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire**

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Sciences économiques et sociales

## Concours de recrutement dans la spécialité : Sciences économiques et sociales

En sciences économiques et sociales, le concours de recrutement comporte les épreuves de classement suivantes :

**A)** Une dissertation, rédigée en langue française, devant permettre d'apprécier les connaissances en économie politique (théorie économique, actualité économique). L'épreuve, d'une durée de trois heures, est dotée du coefficient 1,5.

**B)** Une épreuve, rédigée en langue française, devant permettre d'apprécier les connaissances théoriques et pratiques en économie de gestion. Cette épreuve, comprenant les éléments de comptabilité, d'analyse financière, de droit commercial et civil, est basée sur le programme prévu pour les classes de 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> de l'enseignement secondaire classique. L'épreuve, d'une durée de deux heures, est dotée du coefficient 1,5.

**C)** Une épreuve écrite en statistiques et probabilités et en mathématiques financières. Cette épreuve est basée sur le programme prévu pour les classes de 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> de l'enseignement secondaire classique. L'épreuve, d'une durée de deux heures, est dotée du coefficient 1.

**D)** Un exposé oral en langue française et portant sur un texte économique rédigé en français, en anglais ou en allemand, selon décision du jury. L'exposé sera suivi d'une discussion en langue française au cours de laquelle le candidat répondra à des questions en relation avec le texte. Le jury appréciera notamment la cohérence de l'exposé, l'expression orale, la faculté de synthèse et la capacité du candidat à répondre aux questions du jury. L'épreuve, d'une durée d'une heure pour la préparation et d'une demi-heure pour l'exposé et la discussion, est dotée du coefficient 2.